

307 Accidents	↓*	↓*
22 Tués	↓*	↓*
379 Blessés	↓*	↓*

Évolution France

Les années 2020 et 2021 ne figurent pas dans ce baromètre en raison des restrictions de déplacements liées à la crise sanitaire.

* Tendances mensuelles au niveau national et dans la région Grand Est par rapport à la moyenne des mois correspondants en 2018, 2019, 2022, 2023 et 2024.

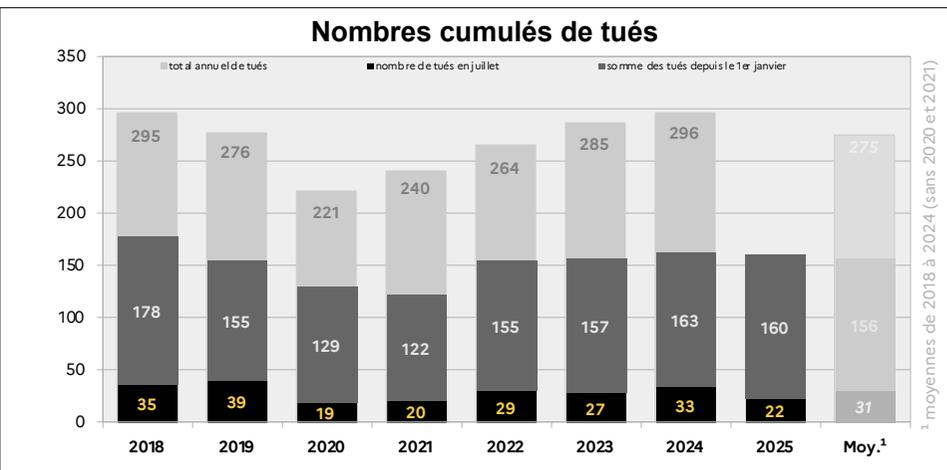
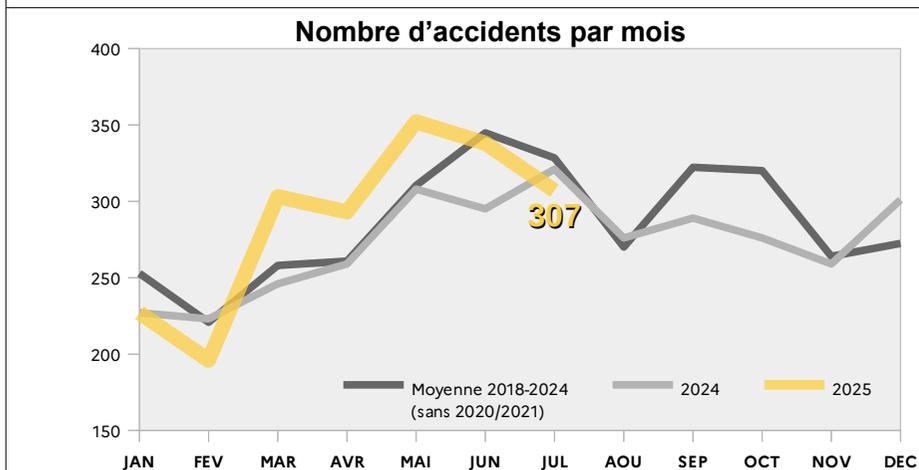
Baromètre de l'accidentalité Juillet 2025

Données provisoires du 08/08/2025

Source : ONISR - séries labellisées. Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre. Les données 2017 à 2024 sont définitives. Les données 2025 sont provisoires. Les moyennes 2022-2024 sont arrondies à l'unité. Le calcul d'évolution est calculé sur les données non arrondies.

	Juillet							Cumul depuis le 1er janvier					Cumul sur les 12 derniers mois								
	2025	2024	Moy 2022-2024	2025-2024		2025-(Moy 2022-2024)		2025	2024	Moy 2022-2024	2025-2024		2025-(Moy 2022-2024)		Août 2024 à Juillet 2025	Août 2023 à Juillet 2024	Moy 2022-2024	2025-2024		2025-(Moy 2022-2024)	
				écart	%	écart	%				écart	%	écart	%				écart	%	écart	%
Accidents	307	321	305	-14	-4%	2	1%	2 016	1 879	1 940	137	7%	76	4%	3 417	3 314	3 337	103	3%	80	2%
Tués	22	33	30	-11	-33%	-8	-26%	160	163	158	-3	-2%	2	1%	293	291	282	2	1%	11	4%
Blessés	379	400	373	-21	-5%	6	2%	2 479	2 334	2 411	145	6%	68	3%	4 228	4 050	4 116	178	4%	112	3%

La région Grand Est a connu en juillet une stabilité du nombre d'accidents. Les chiffres des accidents et des blessés se rapprochent de la moyenne observée pour les mois de juillet entre 2022 et 2024. Ils affichent notamment une baisse de 4 % pour les accidents et de 5 % pour les blessés par rapport à l'année précédente. Les données apparaissent également encourageantes si l'on considère la moyenne élargie de 2018 à 2024 (hors 2020 et 2021) : on relève 328 accidents et 401 blessés, soit des baisses respectives de 7 % et 6 % en juillet 2025. Par ailleurs, 11 tués de moins ont été enregistrés par rapport à juillet 2024, une diminution similaire à celle observée par rapport à la moyenne quinquennale 2018-2024. Grâce à cette baisse, le cumul depuis le début de l'année se réduit et se rapproche des valeurs des années passées à période équivalente, mais reste le troisième plus haut niveau derrière 2018 et 2024.



Victimes (tuées ou blessées)	Juillet					Cumul depuis le 1er janvier					Cumul sur les 12 derniers mois				
	2025	2024	Moy 2022-2024	2025-2024 écart	2025-(Moy 2022-2024) écart	2025	2024	Moy 2022-2024	2025-2024 écart	2025-(Moy 2022-2024) écart	2025	2024	Moy 2022-2024	2025-2024 écart	2025-(Moy 2022-2024) écart
	Piétons	44	42	40	2	4	344	329	343	15	1	642	605	628	37
EDPm	25	11	20	14	5	138	90	92	48	46	243	173	176	70	67
Cyclistes	45	44	39	1	6	256	221	224	35	32	395	392	389	3	6
2RM	77	115	94	-38	-17	457	481	499	-24	-42	750	770	791	-20	-41
Automobilistes	171	190	180	-19	-9	1249	1 187	1 221	62	28	2 177	2 081	2 101	96	76
Usagers de VU	28	13	15	15	13	112	107	98	5	14	176	183	167	-7	9
Usagers de PL	2	2	4	0	-2	18	25	26	-7	-8	35	40	43	-5	-8
Autres	9	15	12	-6	-3	64	56	66	8	-2	102	96	102	6	0
0-17 ans	57	57	55	0	2	379	353	376	26	3	643	614	625	29	18
18-24 ans	104	102	86	2	18	570	512	507	58	63	951	900	894	51	57
25-64 ans	197	226	214	-29	-17	1350	1 314	1 376	36	-26	2 300	2 268	2 316	32	-16
65 ans et plus	43	48	47	-5	-4	340	318	310	22	30	627	559	563	68	64
En agglomération	212	230	226	-18	-14	1525	1 396	1 477	129	48	2 638	2 463	2 540	175	98
Hors aggro.	158	175	145	-17	13	942	919	921	23	21	1 553	1 567	1 547	-14	6
Sur autoroutes	26	28	32	-2	-6	150	182	172	-32	-22	308	311	311	-3	-3
Ensemble	401	433	403	-32	-2	2639	2 497	2 570	142	69	4 521	4 341	4 398	180	123

△ En cas d'absence d'information sur l'âge, le mode de déplacement ou le milieu d'une personne, la victime est uniquement comptabilisée sur la ligne « ensemble ». Les usagers d'engins de déplacement personnel sans moteur sont comptabilisés avec les piétons. Jusqu'en 2018, les EDP motorisés étaient enregistrés dans la rubrique « autres » et ne font l'objet d'un traitement spécifique que depuis 2019. Les chiffres concernant ce mode de déplacement dont la banalisation de l'usage est relativement récente, sont plus fiables depuis 2022.

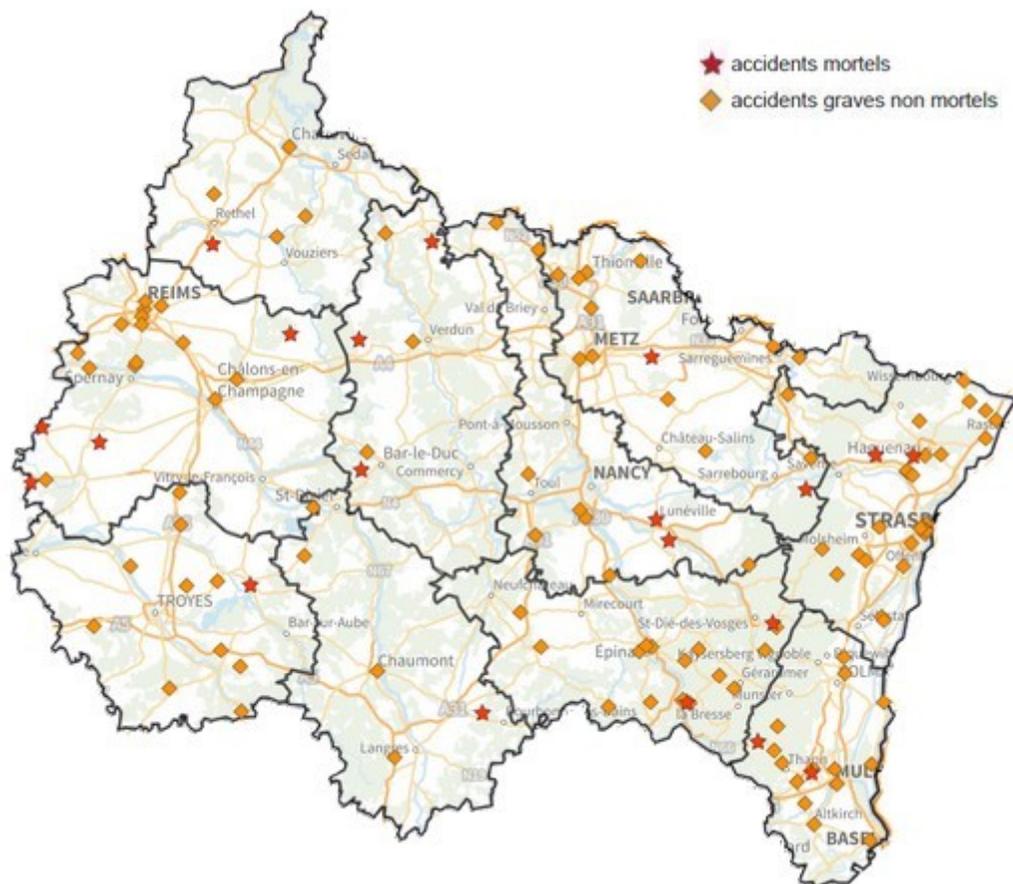
En juillet 2025, le nombre de victimes de quatre types d'usagers a augmenté par rapport à la moyenne des mois de juillet entre 2022 à 2024 : les cyclistes (+6, soit +14%) et les piétons (+4, soit +11%). Il est toutefois important de noter que les variations sur de petits chiffres n'indiquent pas nécessairement une tendance de fond. La hausse du nombre de victimes sur les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) est peut-être plus révélatrice, surtout en comparaison avec juillet 2024 (+14 victimes pour un total de 25). Juillet 2024 n'avait pas bénéficié d'une météo très favorable, ce qui a pu réduire la pratique. Le nombre de victimes sur EDPM en juillet 2024 s'écarte davantage de la moyenne 2022-2024 que celui de juillet 2025, qui affiche 5 victimes supplémentaires. La hausse concernant les victimes à bord de véhicules utilitaires semble relativement marquée mais l'enregistrement de ce mode de déplacement n'est pas toujours fiable, de grosses variations d'interprétation peuvent être constatées en fonction du gabarit du véhicule ou du type de trajet (privé/professionnel).

Les classes d'âge les plus jeunes, de 0 à 24 ans, ont enregistré les évolutions les moins favorables. Les 18-24 ans ont comptabilisé 18 victimes supplémentaires par rapport à la moyenne 2022-2024 (+21%). Les autres indicateurs des plus jeunes classes d'âge reflètent davantage de la stabilité. À partir de 25 ans, en revanche, les évolutions semblent avoir été meilleures. Le nombre de victimes des 25-64 ans a baissé d'environ -8% par rapport à la moyenne, avec 17 victimes de moins, et les 4 victimes en moins, âgées de plus de 64 ans, représentent une baisse de -9% pour cette catégorie, avec toutes les limites que peuvent avoir des chiffres peu élevés.

Concernant les réseaux routiers, le nombre de victimes a diminué de 6% en agglomération et de 20% sur les autoroutes, reflétant une bonne tendance, d'autant que ces baisses ont été constatées tant par rapport à la moyenne que par rapport à l'année précédente. Hors agglomération, le bilan est plus mitigé. Par rapport à juillet 2024, 17 victimes de moins ont été enregistrées, mais en juillet 2024, le total de 175 victimes était assez élevé, dépassant de 40 victimes le nombre enregistré en juillet 2023. L'évolution par rapport à la moyenne du nombre de victimes hors agglomération n'est pas favorable en comparaison avec la moyenne : +13 victimes.

L'accidentalité du mois de juillet dans les départements

Carte de localisation des accidents



	juillet 2025			Moyennes 2018-2024 sans 2020 et 2021		
	accidents	tués	blessés	accidents	tués	blessés
08 - Ardennes	10	1	14	12	2	14
10 - Aube	29	1	34	33	3	43
51 - Marne	51	5	61	47	5	60
52 - Haute-Marne	9	1	12	14	2	15
54 - Meurthe-et-Moselle	43	2	61	53	3	65
55 - Meuse	10	3	11	11	3	14
57 - Moselle	32	3	40	32	5	41
67 - Bas-Rhin	65	2	79	64	4	74
68 - Haut-Rhin	33	2	38	39	4	46
88 - Vosges	25	2	29	22	2	28
Total région Grand Est	307	22	379	327	33	400

La **mortalité routière a nettement reculé** en juillet 2025 dans la région Grand Est : 22 tués ont été recensés, soit une **diminution de 33 %** par rapport à la moyenne quinquennale des mois de juillet entre 2018 et 2024 (sans 2020 ni 2021). Concrètement, à l'exception de la Marne, de la Meuse et des Vosges, la quasi-totalité des départements affiche une baisse : deux décès de moins ont été enregistrés dans l'Aube (fait particulièrement encourageant pour ce département fortement touché ces derniers temps) ainsi que dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle. Dans les Ardennes, la Haute-Marne et la Meurthe-et-Moselle, on observe un décès de moins.

En revanche, trois départements enregistrent une **hausse du nombre d'accidents** : la **Marne (+4)**, les **Vosges (+3)** et, plus faiblement, le **Bas-Rhin (+1)**. Ces mêmes départements connaissent aussi de **légères augmentations du nombre de blessés** : +5 dans le Bas-Rhin, +1 dans la Marne comme dans les Vosges. Hormis un nombre de blessés stable dans le département des Ardennes et un nombre d'accidents identique à la moyenne en Moselle, tous les **autres départements de la région Grand Est affichent une baisse des nombres d'accidents et de blessés**.

LES ACTUALITÉS

DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Entrée en vigueur de la loi créant l'homicide routier et visant à lutter contre les violences routières

La loi créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière a été promulguée le **9 juillet 2025**, et est parue au Journal officiel du 10 juillet 2025. Cette loi répond à plusieurs recommandations formulées par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 17 juillet 2023, notamment celle appelant à "**renforcer la valeur symbolique de l'infraction d'homicide dit involontaire commis à l'occasion de la conduite d'un véhicule terrestre à moteur**". La nouvelle loi introduit des modifications notables dans le droit pénal pour reconnaître et sanctionner plus sévèrement les comportements dangereux au volant, offrant ainsi une meilleure protection aux victimes et à leurs familles. Elle remplace l'expression "homicide involontaire" par "homicide routier" pour les cas de conduite délibérément dangereuse, augmentant ainsi les peines et les circonstances aggravantes. Les victimes bénéficient désormais de droits accrus, notamment le droit d'être informées et présentes lors des appels. Les sanctions pour conduite sous l'influence de substances, excès de vitesse, et récidive de conduite sans permis sont renforcées. De plus, un contrôle médical de l'aptitude à la conduite est favorisé en cas d'accident corporel, et la liste des délits considérés comme une même infraction au regard de la récidive est élargie.

[Les informations complètes sur le site securite-routiere.gouv.fr](https://www.securite-routiere.gouv.fr)

Séminaire annuel des intervenants départementaux de la sécurité routière de la Moselle

La directrice de cabinet du préfet de la Moselle a organisé le séminaire annuel des intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) le 2 juillet. **Bénévoles ou agents publics**, les IDSR forment et informent tout type de public aussi bien les jeunes conducteurs que les seniors. Le département de **Moselle** bénéficie d'un vivier fort de **39 IDSR** dont 7 ont complété l'équipe en 2025. Leur dynamisme a permis de réaliser **144 actions depuis le début de l'année**. En **2024, 302 actions** de sensibilisation avaient pu être menées. Leurs actions ciblées sur des thématiques comme la vitesse, l'alcool, les stupéfiants ou encore les équipements deux-roues ou le risque routier professionnel ont pour **objectif de faire baisser le nombre d'accidents**. Non rémunérés pour leur action, ils déploient un grand professionnalisme en diffusant les valeurs de **citoyenneté routière** dans les règles de l'éthique. En 2024, de petites vidéos de témoignage parfois poignant d'IDSR avaient été réalisées et postées sur Internet. Elles sont accessibles depuis le site de la préfecture de Moselle.

[Lire l'article dédié aux IDSR sur le site de la préfecture](#)



Opération zonale de sécurité routière « Civil'été »

Soucieuse de la sécurité de tous sur les routes, la préfecture de zone de défense a coordonné lors du premier week-end de départ en vacances, le **samedi 5 juillet**, l'opération « Civil'été » dans les 18 départements du Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté. En plus des 700 policiers et gendarmes de la zone de défense, des agents de la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** qui participaient à l'opération ont effectué le contrôle de 93 poids lourds et véhicules utilitaires légers. Des patrouilles mixtes avec des **policiers belges et luxembourgeois** ont également été réalisées grâce à la coopération transfrontalière. En marge de la répression des infractions majeures, les forces de l'ordre ont pu proposer des alternatives aux poursuites aux auteurs d'infractions mineures, sur la base du volontariat : 80 conducteurs ont ainsi participé à divers ateliers de sensibilisation. Au total, **1118 infractions** ont été **relevées** lors de cette journée dont : 612 pour excès de vitesse, 75 pour usage du téléphone au volant, 28 relatives au chargement, 26 pour non-port de la ceinture de sécurité, 13 pour franchissement d'une ligne continue et 11 liées aux dépassements. A noter : aucune conduite sous stupéfiants n'a été constatée. Le montant des amendes et consignations s'est élevé à **27105 euros**.

[Voir les publications Facebook de la PZD Est, de la préfecture et la gendarmerie des Ardennes](#)

© MININT/Y.MALENFER | Préfecture de la Moselle | Gendarmerie des Ardennes